

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 34
 présents : 22
 votants : 27

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DURRENS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 12 septembre 2018

ÉTAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs ALLAIN Fabrice, CALARD Isabelle, CHIRON Yannick (*arrivée au point 5 et pouvoir à Jean-Bernard FERRER*), DURRENS Alain, FERRER Jean-Bernard, FOUCAULT Carlos, GAUDICHON Stéphanie, HERAULT Marie-Claude, LECUYER Carole, LOUERAT Stéphanie, LOUERAT Georges, MORTEAU Geneviève, MOUSSET Damien, PIRAUD Laurent, RONCIN Fabrice, ROUSSELEAU Joël, SPANO Ange, SUPIOT Frédéric, VERON Sylvie, YDE Hervé, BOURIC Serge, CHIFFOLEAU Angélique.

ÉTAIENT ABSENTS : Mesdames et Messieurs BILLY Stéphanie, DUCARNE Vincent (*Pouvoir à Ange SPANO*), GUILLOU Jean-Philippe, JOSSO Patricia, LAMBOUR Jean-Michel, MARTIN Eric (*Pouvoir à Alain DURRENS*), RITZ Vincent, ROLLAND Guillaume, THABARD Chantal (*Pouvoir à HERAULT Marie-Claude*), BEILLEVERT Yannis (*Pouvoir à Angélique CHIFFOLEAU*), BLANCHARD Jérôme, JOSNIN François (*Serge BOURIC*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Carlos FOUCAULT

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018.

Joël ROUSSELEAU « Je souhaite faire une remarque sur le point 14 qui concerne le projet d'usine de méthanisation. La crainte est que l'élevage diminue avec l'utilisation « d'alimentaire » dans le méthaniseur. Je rappelle que l'activité d'élevage sera toujours active tant que les tarifs (lait, viande) seront maintenus. Ce n'est pas l'installation d'une usine de méthanisation qui va entrainer la baisse de l'élevage mais le manque de vocation dû au faible revenu. »

Le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 12 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, pour information, des décisions prises par lui, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil.

18-052	20/07/2018	Videosurveillance Eglise + Halles	LF SYSTEMS	2 995,00 €
18-053	20/07/2018	Rue de la Coussais	BODIN TP	30 621,60 €
18-054	20/07/2018	Raccordement ENEDIS Théâtre	ENEDIS	1 898,25 €
18-055	24/07/2018	Candélabre Route du Port La roche suite sinistre	EIFPAGE Energie	1 690,00 €
18-056	24/07/2018	Candélabre Rond-Point des cordeliers suite sinistre	EIFPAGE Energie	1 920,00 €
18-057	27/07/2018	Achat terrains badminton + filets	LARDE Sports	2 152,58 €
18-058	01/08/2018	Etude de faisabilité Musée (réhabilitation)	Sandra Troffigué	3 700,00 €
18-059	01/08/2018	Etude de faisabilité Musée (muséographie)	Sandra Troffigué	3 350,00 €
18-060	09/08/2018	Matériel Services Techniques	WURTH	998,67 €
18-061	09/08/2018	Réparation Voirie suite inondations rue des Iris et Cités	BODIN TP	4 319,00 €
18-062	09/08/2018	Réparation Voirie suite inondations La NoëBriord	BODIN TP	1 800,00 €
18-063	11/09/2018	Enrochement fossé du puy civaux	LAMBERT TP	6 225,00 €
18-064	12/09/2018	Préemption parcelles ZW 147 148	Maire	3 500,00 €
18-065	19/09/2018	Réalisation d'un emprunt de 300000 € pour le budget panneaux photovoltaïques	Maire	300 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

3. FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

a. DM 1 Budget Locaux Commerciaux

Frédéric SUPIOT informe les conseillers d'un léger dépassement de crédits sur le budget locaux commerciaux en raison de la mise aux normes des toilettes du café.

Il présente la décision modificative ci-dessous :

COMMUNE DE VILLENEUVE EN RETZ			
DECISION MODIFICATIVE N°1 BP Locaux Commerciaux			
Article	Dépenses	Recettes	Observations
1641	-500,00 €		Diminution remboursement échéance
2135	500,00 €		Augmentation de crédits
TOTAL investissement	- €	- €	

b. DM 1 Budget Espace Sante

Frédéric SUPIOT informe les conseillers d'un léger dépassement de crédits sur le budget espace santé : Une surfacturation a entraîné un dépassement de crédits ; cette surfacturation a ensuite été remboursée. Il présente la décision modificative ci-dessous :

COMMUNE DE VILLENEUVE EN RETZ

DECISION MODIFICATIVE N°1 BP Espace Santé

Article	Dépenses	Recettes	Observations
2313	1 000,00 €		Augmentation travaux
2313		1 000,00 €	Remboursement travaux
TOTAL investissement	1 000,00 €	1 000,00 €	

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *APPROUVE* les décisions modificatives n°1 sur les budgets locaux commerciaux et espace santé,
- *DONNE* pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce sujet.

4. MARCHE PUBLIC : AVENANTS THEATRE

Alain DURRENS présente les avenants du marché de réhabilitation du théâtre :

Titulaire	Lot	TS	Montant de l'avenant (HT)	Montant du nouveau marché (HT)
RONCIN COUVERTURE	5	Hors d'eau provisoire non réalisé	- 1406.03 €	25640.40 €
SAGE	15	Dépose – évacuation des luminaires existants, reprise de câblage, pose et raccordement nouveaux luminaires	1534.85 €	38280.10 €
ABITAT Services	13	Peinture zone loges	551.20 €	18051.20 €
JOLLY Charpente	3	Tableau de scène	1887 €	18987.20 €
RH Menuiseries	8	Plan de travail - miroir	940.56 €	14534.97 €
VINET Holding	10	Suppression de panneaux acoustiques muraux	- 420 €	8576.25 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer les avenants avec les entreprises titulaires référencées dans le tableau ci-dessus.

5. MARCHE PUBLIC: INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE PLUS PERFORMANTE A L'ECOLE OSTREA

Monsieur DURRENS présente aux conseillers la problématique de la chaudière Ostréa et les désagréments rencontrés.

La chaudière bois fonctionne mal et la chaudière gaz est sous-dimensionnée pour chauffer toute l'école.

Devant ces dysfonctionnements et pour le confort des écoliers, il a été décidé de remplacer cette chaudière bois par des pompes à chaleur air/eau qui fonctionnent seules jusqu'à 0°C à l'extérieur et avec la chaudière gaz sous cette température.

Le choix a aussi été fait car la commune peut bénéficier d'une prime CEE (certificats d'économies d'énergies) bonifiée grâce au programme mené par le PETR.

Ces mêmes primes ont été perçues pour le remplacement des ouvertures du musée.

Le bureau d'études SLVi a étudié les différentes offres reçues pour l'installation de ces pompes à chaleur et a transmis un rapport d'analyse des offres à la collectivité.

Celui-ci préconise de choisir l'entreprise Jean-Jacques FOUCHER, entreprise la mieux-disante.

Le montant des travaux est de 125 000 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *CHOISIT l'entreprise FOUCHER Jean-Jacques pour la réalisation des travaux d'installation de pompes à chaleur dans l'école OSTREA pour un montant de 125000 €*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.*

6. AFFAIRES FONCIERES : DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DE LA VOIRIE RUE DES MOUSSERONS DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET CESSIION DE CETTE EMPRISE

Laurent PIRAUD présente les conclusions de l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 août au 03 septembre dernier pour le déclassement d'une parcelle située dans l'emprise du domaine public rue des mousserons en vue de sa cession à Mr et Mme BEILLEVAIRE Robert.



Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la cession de cette parcelle (parcelle a2).

Les services des domaines ont estimé cette parcelle déclassée dans le domaine privé communal à 5 000 €.



Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *DECIDE du déclassement d'une partie de la voirie rue des mousserons du domaine public communal vers le domaine privé communal*
- *DECIDE de la cession de cette parcelle (a2 sur le plan ci-dessus) à Mr et Mme BEILLEVAIRE pour la somme de 5 000 €.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.*

7. RESSOURCES HUMAINES : MISE EN PLACE DU CIA

Le 12 juillet 2016, le Conseil Municipal avait voté le nouveau régime indemnitaire s'appliquant aux agents de la commune et supprimant tous les autres régimes.

Il avait été précisé sur la délibération que le complément indemnitaire annuel n'était pas instauré et mis en place à cette date.

Or, une récente décision du Conseil Constitutionnel (13 juillet 2018) oblige les collectivités à mettre en place le CIA.

Il est précisé que ce CIA peut, en revanche, ne pas être versée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération incorporant le CIA.

Dans la précédente délibération du 12 juillet 2016, il était écrit :

«

B. Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir :

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas instaurer de complément indemnitaire annuel (CIA) pour le moment. »

Il est proposé au Conseil Municipal la rédaction suivante pour cette partie :

« L'institution du CIA étant obligatoire, son versement reste cependant facultatif.

Il peut être versé annuellement en une ou deux fois.

Il est non reconductible de manière automatique d'une année sur l'autre.

Le versement du CIA est apprécié au regard de l'investissement personnel de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, sa disponibilité, son assiduité, son sens du service public, son respect de la déontologie, des droits et obligations des fonctionnaires tels qu'ils ressortent de la loi n° 2016- 483 du 20 avril 2016, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

Ainsi, la capacité à s'adapter aux exigences du poste, à coopérer avec des partenaires internes et/ou externes, son implication dans les projets ou sa participation active à la réalisation des missions rattachées à son environnement professionnel sont des critères pouvant être pris en compte pour le versement du CIA.

Les montants des plafonds du CIA restent inchangés par rapport à ceux inscrits dans la délibération du 12 juillet 2016. »

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,


- *APPROUVE la modification de la délibération n°2016-85 du 12 juillet 2016 telle qu'elle est énoncée ci-dessus et la mise en place du complément indemnitaire annuel,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire*

8. RAPPORT ATLANTIC'EAU

Laurent PIRAUD présente le bilan de la société Atlantic'eau. La consommation moyenne sur les abonnés de la société est de 104 L par jour et par personne soit une baisse de 10 % par rapport à 2017. Il y a 4 % de perte d'eau de moins suite aux importants investissements réalisés en 2017. Pour conclure, l'eau est de très bonne qualité.

Pour information, suite à l'activation du plan vigipirate, Atlantic'eau a pris la décision de supprimer toutes les antennes de ses châteaux d'eau, donc celui de St Cyr. En effet, un technicien devait être présent à chaque intervention de l'opérateur pour ouvrir le site. Il va donc être installé une antenne, pour Bouygues télécom, de type « mât » en face du château d'eau.

9. AFFAIRES DIVERSES:

 Prochain Conseil Municipal : 14 novembre 2018

Le Conseil Municipal est clos à 21h15